

NATIXIS INTEREPARGNE et NATIXIS ASSET MANAGEMENT informent les porteurs de part du compartiment IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE (990000080929 et 990000110089) du FCPE « IMPACT ISR » que les modifications suivantes seront apportées le 11 juillet 2013 :

▪ **Référence aux compartiments de la SICAV « IMPACT ES » et description du processus d'investissement socialement responsable :**

Il sera dorénavant précisé dans le Règlement du FCPE « IMPACT ISR » que ce compartiment pourra, désormais, investir dans les compartiments « *IMPACT ES ACTIONS EUROPE* »<sup>1</sup> et « *IMPACT ES OBLIG EURO* »<sup>2</sup> de la SICAV « *IMPACT ES* ». Cette SICAV, constituée de deux compartiments, est gérée par NATIXIS ASSET MANAGEMENT. Elle constitue la première SICAV d'épargne salariale entièrement dédiée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR) sur les actions européennes et sur les produits de taux de la zone Euro.

Par ailleurs, la description du processus d'investissement socialement responsable sur les actions européennes et sur les produits de taux de la zone Euro a été précisée pour ces trois compartiments. Ce processus sera identique à celui mis en œuvre sur les compartiments de la SICAV « IMPACT ES ».

▪ **Précisions apportées concernant les actifs utilisés :**

Il est précisé que le compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » pourra investir dans des OPCVM nourriciers et dans des OPCVM d'OPCVM non coordonnés à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ce compartiment pourra également recourir aux emprunts d'espèce à hauteur de 10% de l'actif, intervenir sur des options et recourir aux swaps.

▪ **Précisions apportées au niveau du profil de risque :**

Le risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations ainsi que le risque lié à l'investissement en titres solidaires, non explicités dans le profil de risque actuel du compartiment, ont été précisés.

▪ **Reformulation des marges d'exposition aux produits de taux du compartiment IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE :**

L'exposition aux produits obligataires et aux produits monétaires de ce compartiment est reformulée pour être exprimée en fonction de l'actif net du compartiment. Cette reformulation n'a pas d'incidence sur la gestion actuellement mise en œuvre. Ainsi, le compartiment pourra être exposé :

- entre 10% et 50% de l'actif net aux produits obligataires de la zone Euro, directement ou via des OPCVM,
- entre 5% et 50% de l'actif net du compartiment en produits monétaires de la zone euro, directement ou via des OPCVM classés « Monétaires » ou « Monétaires Court Terme ».

---

<sup>1</sup> Le compartiment « *IMPACT ES ACTIONS EUROPE* » de la SICAV « *IMPACT ES* » a pour objectif de surperformer l'indice de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans et utilise un processus de gestion ISR sur les actions européennes.

<sup>2</sup> Le compartiment « *IMPACT ES OBLIG EURO* » de la SICAV « *IMPACT ES* » a pour objectif de d'obtenir, sur une durée minimale de placement recommandée de 2 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Barclays Capital Euro Aggregate 500MM et utilise un processus de gestion ISR sur les produits de taux de la zone Euro.

▪ **Abaissement des frais de gestion directs et indirects maximums :**

Le compartiment bénéficiera d'une baisse des frais de gestion directs et indirects maximums comme suit :

Dénomination	Frais de gestion directs maximums			Frais de gestion indirects maximums		
	jusqu'au 10/07/2013	à compter du 11/07/2013	variation	jusqu'au 10/07/2013	à compter du 11/07/2013	variation
<b>Impact ISR Rendement Solidaire</b>	0.30%	0.05%	-0.25%	2.10%	1%	-1.10%

Ces modifications entreront en vigueur le **11 juillet 2013**.

Les autres dispositions du compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » demeurent inchangées.

Le Règlement du FCPE « IMPACT ISR » décrivant l'ensemble des caractéristiques est disponible sur simple demande :

- au siège social de NATIXIS ASSET MANAGEMENT, Immeuble Grand Seine, Direction Service Clients, 21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris Cedex 13. Il vous sera adressé dans un délai d'une semaine sur demande écrite,
- sur ce site internet,
- auprès de votre entreprise.

D'autre part, nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'obtenir le Document d'Information Clé pour l'investisseur (DICI) du compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise ou sur votre Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants).